

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 JANVIER 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séances ordinaire et spéciale du 19 décembre 2018
  - 4.2 Séance spéciale du 15 janvier 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Adoption – règlement numéro 1127-1-2018 abrogeant le règlement numéro 1127-2015 décrétant l'exécution de travaux de construction de quatre (4) terrains de tennis
  - 5.3 Adoption – règlement numéro 1217-2018 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
  - 5.4 Adoption – règlement numéro 1229-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
  - 5.5 Adoption – règlement numéro 1231-2019 décrétant des travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain
  - 5.6 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1230-2019 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie, incluant l'ajout d'un égout pluvial non conventionnel sur les rues Vanier et Roy
  - 5.7 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1232-2019 décrétant l'exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy
  - 5.8 Avis de motion et dépôt et adoption de projet – règlement numéro 1233-2019 décrétant l'emprunt d'une somme de 128 200 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts
  - 5.9 Programme PIQM – mandat d'audit
  - 5.10 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – adhésion
  - 5.11 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – adhésion – renouvellement
  - 5.12 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement
  - 5.13 Fédération canadienne des municipalités (FCM) – adhésion – renouvellement
  - 5.14 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Programme de cadets – Sûreté du Québec
- 6.2 Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – adhésion – renouvellement
- 6.3 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – décompte progressif no 4
- 6.4 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – Bruneau Électrique inc. – certificat de paiement no 2
- 6.5 Réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural –  
rue Gauthier nord – Sanexen Services Environnementaux inc. – certificat de paiement 2
- 6.6 Éclairage Domaine des Prés – J.N.A. Leblanc Électrique inc. – décompte progressif no 3

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Comité consultatif d'urbanisme – membres – nomination
- 7.2 Association Forestière de Lanaudière – adhésion – renouvellement

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.2 Service des incendies – rapport des mois de septembre et octobre 2018

**9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

- 9.1 Centre multisport de Lanaudière – tarification
- 9.2 Semaine de relâche 2019
- 9.3 Association de soccer Le laser – demande d'affichage
- 9.4 Programmation de loisirs – printemps 2019

**10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

- 10.1 École de musique Fernand-Lindsay – inscriptions automne 2018 – recommandation de paiement
- 10.2 Gala de la Bourse Rideau 2019 – inscriptions

**11. AUTRES SUJETS**

- 11.1 Destruction de documents

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**007-01-2019**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séances ordinaire et spéciale du 19 décembre 2018**

**008-01-2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de chacune des séances ordinaire et spéciale tenues le 19 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de chacune des séances ordinaire et spéciale tenues le 19 décembre 2018 et que ces derniers soient joints au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### **4.2 Séance spéciale du 15 janvier 2019**

**009-01-2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 janvier 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **010-01-2019 5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 17 décembre 2018 au 21 janvier 2019 inclusivement et totalisant une somme de 785 865,66 \$.

### **5.2 Adoption – règlement numéro 1127-1-2018 abrogeant le règlement numéro 1127-2015 décrétant l'exécution de travaux de construction de quatre (4) terrains de tennis**

**011-01-2019** En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1127-1-2018 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 19 décembre 2018 concernant le règlement numéro 1127-1-2018 ayant pour effet d'abroger dans sa totalité le règlement numéro 1127-2015 décrétant l'exécution de travaux de construction de quatre (4) terrains de tennis et un emprunt d'une somme de 663 930 \$ à ces fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1127-1-2018 ayant pour effet d'abroger dans sa totalité le règlement numéro 1127-2015 décrétant l'exécution de travaux de construction de quatre (4) terrains de tennis et un emprunt d'une somme de 663 930 \$ à ces fins, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

### **5.3 Adoption – règlement numéro 1217-2018 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal**

**012-01-2019** En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1217-2018 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 19 décembre 2018 concernant le règlement numéro 1217-2018 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1217-2018 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal, avec modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.4 Adoption – règlement numéro 1229-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1229-2019 ainsi que sa portée.

**013-01-2019**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 19 décembre 2018 concernant le règlement numéro 1229-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1229-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.5 Adoption – règlement numéro 1231-2019 décrétant des travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1231-2019 ainsi que sa portée.

**014-01-2019**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 19 décembre 2018 concernant le règlement numéro 1231-2019 décrétant des travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 410 200 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1231-2019 décrétant des travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 410 200 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.6 Avis de motion – règlement numéro 1230-2019 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie, incluant l’ajout d’un égout pluvial non conventionnel sur les rues Vanier et Roy**

**015-01-2019**

Monsieur Serge Landreville donne l’avis de motion suivant :

Prenez avis qu’à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1230-2019 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie, incluant l’ajout d’un égout pluvial non conventionnel sur les rues Vanier et Roy et pourvoyant à un emprunt de 677 660 \$ à cette fin.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1230-2019 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie, incluant l’ajout d’un égout pluvial non conventionnel sur les rues Vanier et Roy**

**016-01-2019**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d’adopter le projet de règlement numéro 1230-2019 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie, incluant l’ajout d’un égout pluvial non conventionnel sur les rues Vanier et Roy et pourvoyant à un emprunt de 677 660 \$ à cette fin.

**5.7 Avis de motion – règlement numéro 1232-2019 décrétant l’exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy**

**017-01-2019**

Monsieur Serge Landreville donne l’avis de motion suivant :

Prenez avis qu’à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1232-2019 décrétant l’exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy, et pourvoyant à un emprunt de 32 300 \$ à cette fin.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1232-2019 décrétant l’exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy**

**018-01-2019**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d’adopter le projet de règlement numéro 1232-2019 décrétant l’exécution de travaux de canalisation des fossés sur les rues Vanier et Roy, et pourvoyant à un emprunt de 32 300 \$ à cette fin.

**5.8 Avis de motion – règlement numéro 1233-2019 décrétant l'emprunt d'une somme de 128 200 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts**

019-01-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1233-2019 décrétant l'emprunt d'une somme de 128 200 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1233-2019 décrétant l'emprunt d'une somme de 128 200 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts**

020-01-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1233-2019 décrétant l'emprunt d'une somme de 128 200 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

**5.9 Programme PIQM – mandat d'audit**

021-01-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a obtenu du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des subventions dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PIQM), pour différents projets;

ATTENDU QU'à la fin de ces projets, une déclaration finale de réalisation des travaux doit être attestée par un vérificateur externe qui doit certifier que toutes les conditions de versement de l'aide financière ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies mandate la firme DCA, comptable professionnel agréé, afin de procéder à la vérification d'usage pour les projets de réfection des infrastructures suivants :

- réhabilitation des conduites sanitaires et pluviales sur la rue Gauthier nord entre l'avenue des Champs-Élysées et la voie ferrée (dossier 525 485);
- réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy (dossier 525 455);
- travaux d'infrastructures sur la rue Pierre entre la 1<sup>ière</sup> et la 2<sup>e</sup> Avenue (dossier 525 456);
- réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur une section du boulevard Antonio-Barrette (dossier 525 454);

Le tout au prix de 12 000 \$, taxes en sus, selon l'offre de services de DCA comptable professionnel agréé inc. datée du 3 octobre 2018.

- 022-01-2019**
- 5.10 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – adhésion**
- IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :
- D'AUTORISER l'adhésion de madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) pour 2019 et d'acquitter la cotisation de 780 \$, taxes non applicables, s'y rapportant.
- 023-01-2019**
- 5.11 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – adhésion – renouvellement**
- ATTENDU QUE madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2019;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :
- DE payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation au montant de 463 \$, taxes en sus.
- 024-01-2019**
- 5.12 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement**
- IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :
- DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour 2019 et d'acquitter la cotisation de 520 \$, taxes en sus, s'y rapportant.
- 025-01-2019**
- 5.13 Fédération canadienne des municipalités (FCM) – adhésion – renouvellement**
- IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :
- DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour 2019-2020 et d'acquitter la cotisation de 2 050,25 \$ s'y rapportant.
- 026-01-2019**
- 5.14 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires**
- ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels au montant de 2 308,70 \$ pour les services rendus du 8 août au 10 décembre 2018.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Programme de cadets – Sûreté du Québec**

**027-01-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies participe au « Programme de cadets de la Sûreté du Québec » depuis plusieurs années, lequel consiste à l'embauche de deux cadets pour la période estivale s'ajoutant aux effectifs habituels;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler la participation municipale pour l'été 2019, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable de cadets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec pour la fourniture de services des cadets pour la période estivale 2019.

### **6.2 Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – adhésion – renouvellement**

**028-01-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour 2019 et d'acquitter la cotisation de 641 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

### **6.3 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1ère et 2e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – décompte progressif no 4**

**029-01-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 14 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 5 352,62 \$, taxes incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1199-2018.

**6.4 Travaux d'éclairage – rue des Affaires – Bruneau Électrique inc. – certificat de paiement no 2**

**030-01-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Bruneau Électrique inc. l'exécution de travaux dans le cadre de travaux d'éclairage de la rue des Affaires;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 10 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bruneau Électrique inc. la somme de 10 935,50 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

**6.5 Réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural – rue Gauthier nord – Sanexen Services Environnementaux inc. – certificat de paiement 2**

**031-01-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sanexen Services Environnementaux inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural – rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur de Parallèle 54, expert conseil, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 9 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sanexen Services Environnementaux inc. la somme de 26 226,30 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1216-2018.

032-01-2019

**6.6 Éclairage Domaine des Prés – J.N.A. Leblanc Électrique inc. – décompte progressif no 3**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à J.N.A. Leblanc Électrique inc. l'exécution de travaux d'éclairage Domaine des Prés ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le décompte progressif no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 15 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à J.N.A. Leblanc Électrique inc. la somme de 1 552,16 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1158-2016.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

033-01-2019

**7.1 Comité consultatif d'urbanisme – membres – nomination**

ATTENDU QU'en conformité avec les termes du règlement numéro 300-D-1990 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il y a lieu de nommer les membres qui le composent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer madame Nicole Chevalier à titre de présidente et monsieur Guillaume Albert-Bouchard à titre de secrétaire;

DE nommer, à titre de membres choisis parmi les résidents de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les personnes suivantes :

- madame Sophie Latreille
- monsieur Clément Lavallée
- monsieur Jocelyn Laforest
- monsieur Michel Cloutier

DE nommer également monsieur Régis Soucy comme membre dudit comité;

QU'en vertu de l'article 2.3.1 dudit règlement numéro 300-D-1990, dans le cas où un des conseillers ou conseillères désignés était absent ou dans l'incapacité de participer, monsieur Serge Landreville soit nommé à titre de substitut;

QUE le mandat de madame Nicole Chevalier, monsieur Guillaume Albert-Bouchard, madame Sophie Latreille et monsieur Régis Soucy soit d'un terme d'un (1) an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

QUE le mandat de monsieur Clément Lavallée, monsieur Jocelyn Laforest et monsieur Michel Cloutier soit d'un terme de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020.

**7.2 Association Forestière de Lanaudière – adhésion – renouvellement**

**034-01-2019**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association Forestière de Lanaudière pour 2019-2020 et d'acquitter la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur**

**035-01-2019**

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 16 septembre au 8 décembre 2018;

ATTENDU la recommandation du 11 janvier 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 16 septembre au 8 décembre 2018.

**8.2 Service des incendies – rapport des mois de septembre et octobre 2018**

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois de septembre et octobre 2018.

**9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

**9.1 Centre multisport de Lanaudière – tarification**

**036-01-2019**

ATTENDU QUE la Ville bénéficie d'heures d'utilisation au Centre multisport de Lanaudière et qu'elle désire en faire profiter les organismes régionaux;

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommandent d'en fixer la tarification;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie du 11 janvier 2019 en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la tarification dédiée à l'utilisation des terrains du Centre multisport de Lanaudière soit, pour les associations reconnues dans l'entente intervenue entre la Ville, la Commission scolaire des Samares, la Ville de Joliette et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, établie ainsi :

	Haute saison		Basse saison	
	Terrain complet	1/3 de terrain	Terrain complet	1/3 de terrain
Hiver 2019	522,49 \$	182,40 \$	325,97 \$	117,68 \$
* Les tarifs indiqués incluent les taxes. Il faudra prévoir une hausse de l'IPC dès le 1 <sup>er</sup> juin 2019, ce qui aura pour effet d'augmenter la tarification de la basse saison.				

## 9.2 Semaine de relâche 2019

037-01-2019

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, dépose le budget prévisionnel pour la semaine de relâche qui se tiendra du 4 au 8 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les prévisions budgétaires totalisant 2 666 \$ pour la tenue de la semaine de relâche 2019;

D'approuver la tarification comme suit :

- Camp de jour 89 \$ (incluant le service de garde)

D'autoriser l'embauche de trois étudiants/étudiantes à titre d'animateurs/animateuses au tarif établi pour ce poste;

QUE la politique familiale en vigueur à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'applique pour cette programmation.

## 9.3 Association de soccer Le laser – demande d'affichage

038-01-2019

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le laser demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'installer des affiches publicitaires semi-permanentes sur les clôtures du terrain de soccer municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter que l'Association de soccer Le laser installe des affiches publicitaires semi-permanentes sur les clôtures du terrain de soccer municipal, soit au parc P.-E.-Robillard, du mois de mai jusqu'au début du mois de septembre 2019.

## 9.4 Programmation de loisirs – printemps 2019

039-01-2019

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – printemps 2019 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour le printemps 2019 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

### PROGRAMMATION PRINTEMPS 2019

#### PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Cardio pousse pousse</b> Début le 8 avril 2019 8 cours Min : 8 duos    Max : 15 duos	1 duo X 30,85 \$ = 30,85 \$ 50 % = 30,85 \$ Total : 61,70 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,80 \$ TOTAL : 58,80 \$ Total avec taxes : 61,73 \$
<b>Initiation au kayak   8 ans et +</b> Début le 21 mai 2019 4 cours Min : 3 duos    Max : 6 duos	1 parent X 63,50 \$ = 63,50 \$ 50 % = 63,38 \$ Total : 129,88 \$  1 enfant X 44 \$ = 44,00 \$ 50 % = 44,09 \$ Total : 88,09 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 115 \$/adulte = 115,00 \$ Frais d'admin. 5 % = 5,75 \$ TOTAL : 120,75 \$ Total avec taxes : 126,77 \$  80 \$/enfant = 80,00 \$ Frais d'admin. 5 % = 4,00 \$ TOTAL : 84,00 \$ Total avec taxes : 88,18 \$
<b>Tennis   5-12 ans</b> Début le 4 mai 2019 5 cours Min : 3 duos    Max : 6 duos	1 duo X 36 \$ = 36,00 \$ 50 % = 35,85 \$ Total : 71,85 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 65 \$ = 65,00 \$ Frais d'admin. 5% = 3,25 \$ TOTAL : 68,25 \$ Total avec taxes : 71,65 \$
<b>Yoga avec bébé   2-8 mois</b> Début le 17 avril 2019 8 cours Min : 8 duos    Max : 10 duos	8 duos X 31,50 \$ = 252,00 \$ 50% = 252,00 \$ Total : 504,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 60 \$ = 480,00 \$ Frais d'admin 5% = 24,00 \$ TOTAL : 504,00 \$

#### ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Formation de gardiens avertis   11 ans et +</b> <b>JOURNÉE INTENSIVE</b> Le 4 mai 2019 Min : 15    Max : 30	1 part. X 24 \$ = 24,00 \$ 50 % = 24,02 \$ Total : 48,02 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = 2,00 \$ Trousse : 3,75 \$ TOTAL : 45,75 \$ Total avec taxes : 48,03 \$
<b>Initiation au golf   8 ans et +</b> Début le 7 mai 2019 5 cours Min : 6    Max : 8	1 insc. X 55,15 \$ = 55,15 \$ 50 % = 55,15 \$ Total : 110,30 \$	Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = 5,00 \$ TOTAL : 105,00 \$ Total avec taxes : 110,25 \$
<b>Mini-tennis   5-8 ans</b> Début le 4 mai 2019 5 cours Min : 5    Max : 10	1 insc. X 23,25 \$ = 23,25 \$ 50 % = 23,15 \$ Total : 46,40 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 42 \$ = 42,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,10 \$ TOTAL : 44,10 \$ Total avec taxes : 46,30 \$

<b>Planche à roulettes   5-12 ans</b> Début le 29 avril 2019 4 cours Min : 4                      Max : 6	4 insc. X 46,50 \$ = 186,00 \$ 50% = 188,85 \$ Total : 374,85 \$	Professeur : Frédéric Bernier 5 h X 60 \$ = 300,00 \$ A.S. = 54,00 \$ Frais d'admin. 5% = 17,70 \$ TOTAL : 371,70 \$
<b>Prêts à rester seuls!</b> <b>JOURNÉE INTENSIVE</b> Le 8 juin 2019 Min : 15                      Max : 30	1 part. X 20,25 \$ = 20,25 \$ 50 % = 20,25 \$ Total : 40,50 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 36,72 \$ = 36,72 \$ Frais d'admin 5% = 1,84 \$ TOTAL : 38,55 \$ Total avec taxes : 40,50 \$
<b>Tennis débutant-intermédiaire</b> <b>  9-14 ans</b> Début le 4 mai 2019 5 cours Min : 5                      Max : 10	1 insc. X 23,25 \$ = 23,25 \$ 50 % = 23,15 \$ Total : 46,40 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 42 \$ = 42,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,10 \$ TOTAL : 44,10 \$ Total avec taxes : 46,30 \$

### ADOLESCENTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Clinique de planche à roulettes</b> 26 avril, 3,10 mai 2019	Contribution de la ville : 417,60 \$	Professeur : Frédéric Bernier 6 h X 60 \$ = 360,00 \$ A.S. = 57,60 \$ TOTAL : 417,60 \$

### ADULTES ET ADOLESCENTS\*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>ABC du jardinage</b> Le 10 avril 2019 Min : 8                      Max : 35	8 part. X 30,25 \$ = 242,00 \$ Total : 242,00 \$	Professeur : Monsieur Jardin 1 X 200 \$ = 200,00 \$ Frais d'admin. 5% = 10,00 \$ TOTAL : 210,00 \$ Total avec taxes : 241,45 \$
<b>Atelier sur les pousses et germinations</b> Le 27 avril 2019 Min : 8                      Max : 20	8 part. X 38,50 \$ = 308,00 \$ Total : 308,00 \$	Professeur : Richard De Montigny – Vert demain 5 h X 51 \$ = 255,00 \$ Frais d'admin. 5% = 12,75 \$ TOTAL : 267,75 \$ Total avec taxes : 307,84 \$
<b>Golf débutant et intermédiaire</b> Début le 5 mai 2019 5 cours Min : 3                      Max : 8	1 insc. X 120,75 \$ = 120,75 \$ Total : 120,75 \$	Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = 5,00 \$ TOTAL : 105,00 \$ Total avec taxes : 120,72 \$
<b>Initiation au kayak   Niveau 1</b> <b>JOURNÉE INTENSIVE</b> Le 1er juin 2019 Min : 3                      Max : 6	1 part. X 125,55 \$ = 125,55 \$ Total : 125,55 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 104 \$ = 104,00 \$ Frais d'admin. 5% = 5,20 \$ TOTAL : 109,20 \$ Total avec taxes : 125,55 \$
<b>Pagaie pour tous   12 ans et +</b> <b>NOUVEAUTÉ</b> Le 2 juin 2019 Min : 3                      Max : 6	1 part. X 84,50 \$ = 84,50 \$ Total : 84,50 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 70 \$ = 70,00 \$ Frais d'admin. 5% = 3,50 \$ TOTAL : 73,50 \$ Total avec taxes : 84,50 \$
<b>Stretching</b> Début le 10 avril 2019 8 cours Min : 8                      Max : 20	1part. X 61,75 \$ = 61,75 \$ Total : 61,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,80 \$ TOTAL : 58,80 \$ Total avec taxes : 61,73 \$

<b>Tennis débutant-intermédiaire   15 ans et +</b> 5 cours Début le 4 mai 2019 Min : 5                      Max : 10	1 insc. X 63 \$ =            63,00 \$ Total :                            63,00 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 52 \$ =            52,00 \$ Frais d'admin. 5% =        2,60 \$ TOTAL :                        54,60 \$ Total avec taxes :        62,80 \$
<b>Yoga débutant</b> Début le 18 avril 2019 8 cours Min : 8                      Max : 12	8 part. X 90,55 \$ =        724,40 \$ Total :                            724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ =                600,00 \$ Frais d'admin. 5% =        30,00 \$ TOTAL :                        630,00 \$ Total avec taxes :        724,35 \$
<b>Yoga intermédiaire</b> Début le 17 avril 2018 8 cours Min : 8                      Max : 12	8 part. X 90,55 \$ =        724,40 \$ Total :                            724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ =                600,00 \$ Frais d'admin. 5% =        30,00 \$ TOTAL :                        630,00 \$ Total avec taxes :        724,35 \$
<b>Zumba fitness   En plein air</b> <b>NOUVEAUTÉ</b> Début le 11 avril 2019 8 cours Min : 10    Max : 20	10 part. X 79,25 \$ =        792,50 \$ Total :                            792,50 \$	Professeure : Monika Fortin 8 cours X 82 \$ =            656,00 \$ Frais d'admin. 5% =        32,80 \$ TOTAL :                        688,80 \$ Total avec taxes :        791,03 \$

\*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

### ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Circuit d'entraînement aux stations d'exercice</b> Début le 11 avril 2019 8 cours	Contribution de la ville : 735,84 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 80 \$                640,00 \$ Total avec taxes :        735,84 \$
<b>Marche Active</b> Début le 9 avril 2019 8 cours	Contribution de la ville : 735,84 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 80 \$                640,00 \$ Total avec taxes :        735,84 \$
<b>Zumba gold en plein air</b> <b>NOUVEAUTÉ</b> Début le 8 avril 2019 8 cours Min : 10    Max : 20	10 part. X 79,25 \$ =        792,50 \$ Total :                            792,50 \$	Professeure : Monika Fortin 8 cours X 82 \$ =            656,00 \$ Frais d'admin. 5% =        32,80 \$ TOTAL :                        688,80 \$ Total avec taxes :        791,03 \$
<b>Yoga léger   50 ans et plus Niveau 2</b> Début le 17 avril 2019 8 cours Min : 8                      Max : 12	8 part. X 90,55 \$ =        724,40 \$ Total :                            724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ =                600,00 \$ Frais d'admin. 5% =        30,00 \$ TOTAL :                        630,00 \$ Total avec taxes :        724,35 \$
<b>Yoga prénatal</b> Début le 17 avril 2019 8 cours Min : 8                      Max : 12	8 part. X 90,55 \$ =        724,40 \$ Total :                            724,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 60 \$ =                600,00 \$ Frais d'admin. 5% =        30,00 \$ TOTAL :                        630,00 \$ Total avec taxes :        724,35 \$
<b>Yoga prénatal   Demi session</b> Début le 17 avril 2019 4 cours Min : 8                      Max : 12	8 part. X 45,30 \$ =        362,40 \$ Total :                            362,40 \$	Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 60 \$ =                 300,00 \$ Frais d'admin. 5% =        15,00 \$ TOTAL :                        315,00 \$ Total avec taxes :        362,17 \$

## 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

### 10.1 École de musique Fernand-Lindsay – inscriptions automne 2018 – recommandation de paiement

040-01-2019

ATTENDU QUE l'École de musique Fernand-Lindsay a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à l'automne 2018;

ATTENDU QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 11 janvier 2019, le paiement d'un total de cinq (5) inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'École de musique Fernand-Lindsay sa contribution sur les inscriptions de l'automne 2018 totalisant 250 \$.

## **10.2 Gala de la Bourse Rideau 2019 – inscriptions**

**041-01-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est en nomination comme diffuseur de l'année à la Bourse Rideau 2019;

ATTENDU QU'afin de bien représenter la Ville lors de ce gala, il serait important d'y présenter une délégation constituée des membres de la Commission de la culture et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE mesdames Suzanne Dauphin, mairesse, Mylène Allary, conseillère municipale, Marie-Andrée Breault, directrice générale et monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, soient autorisés à participer au gala de la Bourse Rideau 2019 qui se tiendra à Québec, le 21 février 2019;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription totalisant un montant de 300 \$, plus taxes, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1 Destruction de documents**

**042-01-2019**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QU'une liste de documents à détruire a été déposée le 18 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur la liste datée du 18 janvier 2019 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

043-01-2019

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse